

complicquée encore de celui qu'il propose de faire adopter. Et puis, sous un autre point de vue et par des considérations d'un ordre plus élevé, serait-il bien digne d'une grande et noble cité comme Lyon, en marque de sa gratitude pour quelques faveurs du prince, de se revêtir des couleurs de sa maison, c'est-à-dire de la livrée de sa gent domestique ? Je crois qu'il suffit de poser cette question pour la résoudre (1).

Pour conclure, il me semble donc, sans vouloir donner des conseils à M. Guillaume Bonnet, qu'il n'aura qu'une chose bien simple à faire, ce sera de placer tout bonnement, sans tant de recherches, sur l'écu de sa statue, les anciennes et véritables armes de la ville de Lyon, qui sont d'ailleurs les seules légales, nées logiquement des faits de son histoire : *De gueules au lion d'argent grim pant, armé à dextre d'un glaive de même, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or en face.*

A ce propos, on doit regretter que l'administration municipale lyonnaise n'ait pas cru devoir depuis longtemps donner l'exemple en faisant représenter officiellement ou rectifier les armes de la ville telles qu'elles doivent être, sur tous les monuments publics, comme aussi d'en faire surmonter les affiches émanant de l'autorité. Car il est permis de s'étonner, en voyant la moindre petite ville tenir à honneur de représenter son écusson sur ses monu-

(1) L'auteur a parfaitement raison et il faut bien se garder de confondre les *émaux* du blason avec les *couleurs* d'une livrée. Si l'on adoptait une pareille erreur, c'est pour le coup qu'on nous appellerait une nation de laquais.

Notons encore que les fleurs de lis étaient les armes de la France et non celles de la famille de Bourbon, de même que l'aigle constitue les armes de l'empire et non celles de la famille Bonaparte, qui en avait d'autres qui ne contenaient pas de *sinople*. M. de V.